COMMUNE DE SAINTE GEMME MORONVAL

Téléphone - 02 37.43.72.15 Fax
- 02 37 43 81 74
e.mail : mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE DREUX (Est)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de SAINTE GEMME MORONVAL

Vu les articles L581-1 et suivants du code de l'environnement et notamment l'article L581-4,

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2009

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la publicité sur la voie publique et les immeubles en raison de leur caractère esthétique, pittoresque ou historique,

ARRETE

Art 1er – La publicité est interdite sur la voie publique et les immeubles,

Art 2 – Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter au secrétariat de la Mairie.

Art 3 – M. le Maire et les Adjoints, la Police Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à M. le Préfet.

Ste Gemme Moronval le 4 Avril 2009
Le Maire,

André COCHELIN

MAIRIE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL (E.-et-L.)

ARRIVÉ LE :
09 AVR. 2009
SOUS-PRÉFECTURE
DE DREUX / COURRIER